CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E115813** **VALABLE JUSQU'AU** **19/11/2026**

ÉDITÉ LE 19/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/05/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2002B00268

Siret : 442 098 919 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 21 5257

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 127623349

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 127623349

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : CHENILLOT DAVID

9 BIS ROUTE DES ESSARTS
CHEVIGNY
21600 FENAY

Téléphone : 03 80 36 61 17 **Fax :**

Portable : 06 03 50 16 27

Responsabilité légale :
CHENILLOT DAVID GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.chenillot@chenillot.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 680 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	10	12/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		17/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E115813** **VALABLE JUSQU'AU** **19/11/2026**

ÉDITÉ LE **19/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/05/2002
Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2002B00268

Siret : **442 098 919 00032**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 21 5257

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 127623349

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 127623349

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : **CHENILLOT DAVID**

9 BIS ROUTE DES ESSARTS
CHEVIGNY
21600 FENAY

Téléphone : 03 80 36 61 17 **Fax :**
Portable : 06 03 50 16 27

Site Internet :
E-mail : sarl.chenillot@chenillot.fr

Responsabilité légale :
CHENILLOT DAVID GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/11/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/11/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.